

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)

- Miforma SA, 1670 Ursy
Conditionnement et expédition
50 ho, 80 f
15 novembre 1999 au 16 novembre 2002 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Miforma SA, 1670 Ursy
Traitement des gruyères
10 ho
15 novembre 1999 au 16 novembre 2002 (renouvellement)

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)

- HTM AG, 2503 Biel
Heissisostatische Presse
4 M
3. Januar 2000 bis 4. Januar 2003 (Erneuerung)

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)

- Mapei Polymères SA, 1642 Sorrens
Tours de séchage de poudre d'acétate de polyvinyle
6 ho
31 octobre 1999 au 4 novembre 2000

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- Miforma SA, 1670 Ursy
Expédition
2 ho
14 novembre 1999 au 16 novembre 2002 (renouvellement)
- Mapei Polymères SA, 1642 Sorrens
Tours de séchage de poudre d'acétate de polyvinyle
2 ho
31 octobre 1999 au 4 novembre 2000

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Reuge SA, 1450 Sainte-Croix
départements de fendage des claviers et d'accordage et assemblage automatisé
4 ho, 4 f
18 octobre 1999 au 19 octobre 2002 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Cortech SA, 2952 Cornol
atelier de tournage et fraisage
10 ho
18 octobre 1999 au 19 octobre 2002 (renouvellement)
- Bernard Sottas SA, 1630 Bulle
Ateliers de fabrication
12 ho
1^{er} novembre 1999 au 8 janvier 2000 (renouvellement)
- Holit S.à.r.l., 2710 Tavannes
Département des plateaux
2 ho
1^{er} novembre 1999 au 24 décembre 1999 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

16 novembre 1999

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail